

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 12 AVRIL 2012

A 18 H 30

1. Vote du Compte Administratif du budget Mairie 2011.

	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Résultats reportés	13.269,79 en excédent	63.349,34 en déficit	50.079,55 en déficit
Dépenses	328.274,39	192.804,03	521.078,42
Recettes	370.434,44	280.618,58	651.053,02
Résultats de clôture	55.429,84 en excédent	24.465,21 en excédent	79.895,05 en excédent

Considérant l'excédent de fonctionnement, le Conseil Municipal décide d'affecter la somme de 55.429,84 € au compte 002 : « Excédent de fonctionnement reporté sur le budget 2012 ».

2. Vote du Compte Administratif du budget Assainissement 2011.

	Fonctionnement	Investissement	Ensemble
Résultats Reportés	268,19 en excédent	10.562,44 en excédent	10.830,63 en excédent
Dépenses	13.970,61	20.613,76	34.584,37
Recettes	11.448,00	16.012,54	27.460,54
Résultats de clôture	2.254,42 en déficit	5.961,22 en excédent	3.706,80 en excédent

Considérant l'excédent de fonctionnement, le Conseil Municipal décide d'affecter la somme de 5.961,22 € au compte 002 : « Excédent de fonctionnement reporté sur le budget 2012 ».

3. **Vote du Compte Administratif du C.C.A.S. 2011.**

	Fonctionnement
Résultats reportés	2.383,18 en excédent
Dépenses	2.740,45
Recettes	85,34
Déficit	271,93

4. **Vote du Budget Commune 2012**

	Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
Crédits votés	399.168,84	343.739,00
Résultats Reportés	-	55.429,84
Total du Fonctionnement	399.168,84	399.168,84
	Investissement	
	Dépenses	Recettes
Crédits votés	156.070,14	141.754,84
Restes à réaliser	42.498,91	32.349,00
Résultats Reportés	-	24.465,21
Total de l'Investissement	198.569,05	198.569,05
Total du Budget	597.737,89	597.737,89

5. Vote du Budget Assainissement 2012

	Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
Crédits votés	17.693,58	19.948,00
Résultats Reportés	2.254,42	-
Total du Fonctionnement	19.948,00	19.948,00
	Investissement	
	Dépenses	Recettes
Crédits votés	22.952,76	16.991,54
Résultats Reportés	-	5.961,22
Total de l'Investissement	22.952,76	22.952,76
Total du Budget	42.900,76	42.900,76

6. Vote du Budget C.C.A.S. 2012

	Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
Crédits votés	3.028,07	3.300,00
Résultats Reportés	271,93	-
Total du Budget	3.300,00	3.300,00

7. Délibération pour fixation des taux des quatre taxes de fiscalité.

Le Maire **expose** au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer le taux d'imposition applicable pour 2012 à chacune des 4 taxes locales directes.

En raison de la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité directe locale, l'état de notification est enrichi de nouvelles ressources. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** de voter les taux suivants :

- ↳ T.H. : 17,80 %,
- ↳ T.F. : 18,86 %,
- ↳ T.F. non bâti : 47,48 %,
- ↳ C.F.E. : 25,58 %.

Le produit fiscal attendu s'élève donc à 164.635 Euros.

8. Délibération portant sur le vote de la contribution fiscalisée 2012 du SIDET.

Le Maire **informe** le Conseil Municipal que le Comité Syndical du SIDET, en date du 26 mars 2012, a voté un taux d'imposition pour la contribution fiscalisée de l'exercice 2012 à 1,70 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **décide** d'appliquer le taux à 1,70 % qui sera appliqué à l'ensemble des bases d'imposition de la commune,
- **constate** que le produit attendu devrait être de 13.705,84 Euros.

9. Délibération prescrivant l'implantation d'un parc photovoltaïque.

Le Maire **présente** au Conseil Municipal l'intérêt pour la commune d'engager les études pour l'implantation d'un parc de panneaux solaires sur le territoire communal.

Le Maire a reçu de la Société SOLAIREDIRECT, la faisabilité d'un champ de capteurs photovoltaïques sur un site appartenant à plusieurs propriétaires de la commune, d'environ 12 ha, au lieu-dit le Plateau de l'Emblard, pour une production annuelle d'environ 6MW.

Afin de permettre à la société SOLAIREDIRECT d'engager les premières études, le Conseil Municipal est appelé à débattre de cette opportunité et à valider les premiers éléments de ce projet.

Considérant qu'il importe de permettre le développement des énergies renouvelables sur le territoire communal, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **décide** d'engager, avant toute concertation, les premières études en vue de l'implantation d'un parc solaire sur le territoire communal,
- **autorise** la Société SOLAIREDIRECT à réaliser cette étude,
- **autorise** Le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

10. Délibération pour participation financière des Communes pour les projets d'extension du réseau d'eau potable vers de futures constructions.

Le Maire **informe** le Conseil Municipal que lors de sa séance du 08 décembre dernier, Le Président du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable du Pays des Vans (S.I.A.E.P.) avait proposé de réfléchir à une participation financière des Communes pour certains types d'extension du réseau qui engendrent un important investissement pour le Syndicat.

Il rappelle notamment la demande de la Commune de LES ASSIONS pour des travaux d'extension vers un quartier non urbanisé à ce jour : Quartier Le Rodéré.

Considérant que ces travaux ne sont généralement pas subventionnés et que les Communes n'utilisent pas la P.V.R., il y aurait lieu de fixer une participation financière afin de soulager le budget du Syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide :

- **d'instaurer** une participation financière à hauteur de 50 % du montant H.T. des travaux pour les Communes sollicitant une extension du réseau d'eau potable vers de nouvelles zones non urbanisées, sachant que le Syndicat reste Maître d'Ouvrage de l'opération,
- **charge** Le Maire d'en informer le S.I.A.E.P.

11. Délibération pour participation financière pour le départ à la retraite de l'Agent Jacques PASCAL.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal du départ à la retraite de Monsieur Jacques PASCAL, Technicien principal 2^{ème} classe, le 30 avril 2012.

Monsieur Le Maire propose de lui verser une participation d'un montant de 600 Euros (six cent euros), prévue au budget – chapitre 65.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- **de verser** une participation financière de 600 Euros (six cent euros), à Monsieur Jacques PASCAL, somme prévue au budget – chapitre 65,
- **de charger** Monsieur Le Maire de transmettre la présente délibération à la Trésorerie de Les Vans,
- **de charger** Monsieur Le Maire de transmettre la présente délibération à l'intéressé.